L'ABEILLE.

Imprimé tous les jours, par F. Delaup.

NOUVELLE-ORLEANS.
Lundi, 2 Mars 1829.

EXTERIEUR.

Colombie.

Extrait du Consor, de Vera cruz, du 8 Février.

[illegible] d'une lettre de Bogota du 5 Decembre dernier, adressée à un citoyen [illegible] de Mexico, et imprimée dans l'*Esprit* [illegible] de cette dernière gazette du 21 [illegible] dernier:

"Après quelques combats entre les troupes du Pérou et celles que commandait le général Sucre, président de [illegible] dans lesquels ceelui-ci fut vaincu, ledit président a été [illegible] et la constitution imposée par Bolivar [illegible] d'envoi de la violence. Nos [illegible] vivaient lorsqu'ils combattaient pour la liberté, mais ils ne [illegible] réparer [illegible] en [illegible] des [illegible] leur [illegible]

"Une assemblée constituante se réunit à Chuquisaca le 9 Août dernier: le général Santa-Cruz en fut nommé président, et le général Velasco vice président.

"Le 16 Sept. le brick anglais *Prosperpine* arriva à Calao de Cobija, ayant à bord le général Sucre: celui-ci s'embarqua à bord d'un brick américain *Persis*, et partit pour Guayaquil, où il arriva le 10 Octobre, avec un bras de moins. Puisse-t-il [illegible] que [illegible] ennemis de la liberté [illegible] au moins une semblable [illegible] fruit [illegible] !

"On attendait d'un moment à l'autre, [illegible] de la République, le président du Pérou et le général Gamarra, [illegible] qui [illegible] péruvienne qui [illegible] l'œuvre militaire de Bolivar. [illegible] que [illegible] de la [illegible] à couper les [illegible] de [illegible] enfans, il voit envahir [illegible] par la crainte que le jour de la vengeance du peuple ne fut arrivé. *Nec pluit quantum dictat abbe.*

France.

Paris, 22 Décembre.

Les négociations pour le rétablissement de la paix continuent avec activité, et on dit que notre cabinet a résolu de prendre le rôle de médiateur. Néanmoins, on a peu d'espoir du retour de la paix, et les [illegible] de St. Petersbourg disent que l'empereur est plus décidé que jamais à continuer la guerre.

Turquie.

Par suite des arrangemens de l'Egypte et de la Syrie, la capitale est à Sabir du besoin. Le Sultan a fait parvenir à tous les Pachas d'Asie l'ordre d'envoyer à Constantinople des convois de provisions. Un firman a été publié ce même tems pour défendre aux personnes riches de faire des achats considérables. On croit aussi que l'ordre de quitter la ville, qui a été donné aux habitans Arméniens et Grecs, sera étendu à tous les Francs.

Correspondance.

Mr. le Redacteur de l'Abeille.

Je ne sais pas si c'est vous même *de motu proprio*, ou si ce sont des plaignants lâches, idiots qui se servent de votre feuille pour reprocher aux magistrats de la police, des fautes qu'ils connaissent aussi bien que ceux qui les rappellent, mais lesquelles ils ne peuvent absolument redresser. Tout en vous remerciant, vous ou ceux qui prennent la peine d'annoncer les désordres existantes, me permettrai de vous prévenir que votre clameur est celle de Baptiste, dont la voix sonore se perdait dans le désert. C'est contre l'Exécutif du Conseil que vous devez parler, et non contre ses membres: si l'éclairage est mal tenu, si les rues sont en mauvais état, si la gradé ne fait pas son devoir, ce n'est pas commissaires, [illegible] leur, ce n'est les [illegible] balayeurs marchent mal, c'est contre eux que vous devez diriger vos sarcasmes et vos justes plaintes. Ces fonctionnaires sont très bien payés, pour ne s'occuper nuit et jour d'autre chose que de la police; c'est vous, c'est le public qui les a nommés, et ils ne sont pas amovibles (du moins le chef qui les commande) par le Conseil. Les employés vous coûtent beaucoup par an, les membres du Conseil que vous attaquez toujours ne vous coûtent rien; ils ne peuvent faire que décréter des ordonnances, et ce soit de la ville ils ne sont plus mêmes l'exécutif est tout.

Dites-moi, quel est le moyen que vous nous proposez pour éviter les désordres dont vous vous plaignez? Est-ce l'augmentation de la garde? eh bien! depuis longtems j'ai fait la proposition de la faire montée jusqu'au nombre de cent hommes; mais en s'y est opposé avec [illegible] ment, que ce ne serait qu'augmenter le nombre des fainéans, supposant sans doute que les cinquante ou soixante hommes qui la composent le sont. Si la supposition est vraie, (ce qui n'est pas mon opinion.) les membres opposés [illegible] dans ce cas [illegible] organisation [illegible] et rendre très-utile cette mesure, si il bien de la chose publique, au lieu du [illegible] l'esprit de parti, dominant [illegible] tribunitienne. Vous [illegible] vous dire en réponse [illegible] apathie, d'abandon, et d'in[illegible] dirigées contre le Conseil. C'est [illegible], que nous voyons aussi clairement que vous les désordres, que nous [illegible] plus que vous, mais que nous ne pouvons pas y remédier plus que vous. Ainsi, Monsieur, prenez la lanterne de Diogène [illegible] les flammes [illegible] fait plaisir, pour chercher des magistrats plus habiles, qui puissent organiser votre police; vous en êtes les maîtres. Nous n'y sommes pas trop attachés, soyez en [illegible] vous le décrédit [illegible] de tous nos chagrins.

Puisque vous, ou quelques autres du public, avez eu la bonté de nous donner des [illegible] qui [illegible] lui-même, et qui [illegible] pas à [illegible] les circonstances présentes. [illegible] vous ou [illegible] qui [illegible] pendant que la plus active police atteigne [illegible] et [illegible] sent souvent *impuissans* (*) [illegible] les assassinats [illegible] les plus criminels que [illegible] la défense, lorsque [illegible] pas [illegible] immédiatement [illegible] de [illegible] lui même. [illegible] il y a des assassins qui sont [illegible] dans un succès [illegible] que la mauvaise administration de la police (communément dite). ne peut pas éviter, et que même la plus complète ne pourrait le faire, qu'en mettant un garde derrière chaque citoyen qui marche à la nuit, lutte comme moi; armez vous d'un pistolet, marchez sur vos gardes, et tirez sur celui qui aura l'audace de vous arrêter. Dans du terme qui menace la plupart tout le monde marche avec un parapluie, et un parapluie pèse et embarrasse plus qu'un pistolet; c'est un grand malheur qu'une population comme la nôtre, la plus tranquille du globe, et où les crimes sont moins connus, devienne en si peu de jours l'antre du désordre et le repaire des brigands; la cause en est bien claire: l'émigration des autres pays, si elle nous a enrichi de quelques personnes extrêmement estimables, nous a aussi vomi un nombre d'êtres [illegible], chacun desquels est capable d'[illegible] et de pervertir un royaume. [illegible] une loi [illegible] l'éviter l'irruption de cette essaim de bandits, que chaque Louisianais devrait [illegible] un régiment pour les [illegible]

Un Abonné.

(*) Nous n'avons jamais pu être autrement [illegible] nous ne nous refusons certainement pas [illegible] de mettre [illegible]. N. du R.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 1er. Mars.

☞ Nous avons reçu (comme publions [illegible] à l'article correspondance) une réponse d'un *Bilerman* à notre petit article de Vendredi dernier, relativement à l'entêtement commis sur la personne de M. Vignaud. Puisqu'on a eu la politesse de nous écrire, nous ne resterons pas en arrière: nous nous croyons, en conscience, obligés de répondre à la réponse, et d'autant plus, qu'il nous semble qu'on a mal interprété quelques unes de nos pensées.

On nous reproche de n'accuser que le Conseil de ville, et de l'accuser à tort, parcequ'il voit le mal mais qu'il ne dépend pas de lui d'y porter remède. Commençons par nous justifier de ce premier reproche, et puisqu'on semble le demander, abordons franchement la question. Certainement la police de la ville est confiée aux commissaires et à la garde de ville; et si les commissaires, et cette garde étaient en nombre suffisant pour se porter à la fois sur tous les points, et que les choses n'en allassent pas mieux, nul doute que nous devrions faire retomber sur eux seuls les désordres dont nous nous plaignons. Mais qui est-ce que ignore l'insuffisance de cette garde de ville, sur laquelle on veut toujours faire peser la responsabilité? Qui est-ce qui ignore que le Maire, (que l'on veut aussi que nous accusions) malgré toute la bonne volonté dont il a fait preuve jusqu'ici, ne peut parvenir à obtenir de plus d'un aussi petit nombre d'hommes d'ordre? Il faut donc remonter à la source. Il faut donc s'adresser au Conseil. Que le membre qui nous écrit ait été l'un des premiers à proposer une mesure rigoureusement [illegible] nécessaire, cela nous paraît très-naturel; qu'on lui ait répondu par un argument qui est loin d'être irréfragable, ce n'est pas impossible, mais cela même devait être un motif pour lui d'approuver ce que nous avons dit, au lieu d'y prêter du ridicule. Mais il se condamne par ses propres paroles: puisqu'il est [illegible] doit connaître les attributions du Conseil, or il demande qu'il dit avoir [illegible] que l'augmentation de la garde de ville ne dépend que de la volonté du Conseil, ce que nous avions [illegible] qu'il ne peut la peine de [illegible] le dire; mais nous ne pensons pas [illegible] échappé à la franchise [illegible] notre ridicule, [illegible] de demander une résolution, des hommes et qui nous [illegible] dans le droit de la prendre.

[illegible] loin de faire [illegible] au maire, les commissaires de police et à la garde de ville, nous les félicitons de [illegible] avec aussi peu de moyens d'arrêter le mal ils réussissent à empêcher qu'il ne s'en fasse d'autres.

[illegible] nous [illegible] tant [illegible] que nous prenons [illegible] rétablir des [illegible] sans [illegible] tire des choses [illegible]. Il est de protéger la liberté des citoyens, [illegible] publique qui [illegible] à [illegible] tire [illegible] civilisation; et le [illegible] que [illegible] Nouvelle-Orléans devait tout au plus préférable dans les [illegible] nition des [illegible]. Nous lui [illegible] nous croyons un peu plus sage que [illegible] puisque déjà il a fait [illegible] à ses collègues l'importance de la mesure que nous réclamons; qu'il propose au Conseil l'établissement d'une garde à cheval, de cent hommes, indépendamment de la [illegible] pied qui existe, et qu'il prenne [illegible] d'assurer qu'aucun citoyen ne se refuse [illegible] l'entretien de ce corps, destiné à protéger, d'une manière [illegible] plus efficace qu'on ne le fait jusqu'à ce jour sa vie et sa liberté.

Nous terminerons en faisant observer à notre [illegible] qu'il a tort d'accuser [illegible] bunaux et l'insuffisance [illegible] que nous reprocher [illegible] de manquer [illegible] de sévérité, nous renoncerons [illegible] à croire [illegible] que [illegible] ne [illegible] jamais [illegible] punis; 2°. que nous [illegible] autant que possible de nous rendre l'interprète de l'opinion publique, quand l'opinion publique est raisonnable, mais que quoique fort jeune et encore adepte dans le dur métier que nous fesons, nous ne prêterons ni nos colonnes ni notre plume aux récriminations *inconsidérées* de quelques écervelés; 3°. enfin, que [illegible] ne cie pas du tout de travailler [illegible] de notre police intérieure, il peut [illegible] sa démission et avoir l'assurance qu'il ne faudra ni la lanterne de Diogène, ni à plus forte raison les flammes de Vesuve, pour nous aider à trouver quelqu'un qui consente à s'occuper de ce travail.

Ek-hé-lenn-abé.

☞ Vendredi dernier nous plaisantions sur le sort du sauvage condamné à mort par un tribunal chactaw, aujourd'hui nous venons recommander à l'humanité de nos concitoyens ce [illegible] qui ne doit la vie qu'au zèle et à l'activité de MM. Duillet, capitaine de la garde de ville, et Bonseigneur, 1er. lieut. *Ek-he-lenn-abé* a l'air d'un fort bon garçon, et il paraît démontré qu'il n'a tué qu'à son corps défendant. On assure que la *cour criminelle* des chactaws et la famille du mort s'apaiseront moyennant une modique somme d'une centaine de piastres, et qu'Ek-he-lenn-abé se trouvera ainsi rendu à la paisibilité des moeurs, aucun danger pour sa vie. Qui pourrait refuser de contribuer en quelque chose à cette bonne œuvre? M. Duillet a [illegible] une souscription, que nous recommandons à toutes les âmes charitables, et particulièrement aux membres du clergé de cette ville.

FAUX-BRUT.

ON DIT

—Qu'on va organiser un régiment d'avocats complet, pour la défense des criminels à venir. Il y aura un colonel, un lieutenant-colonel, trois commandans, des capitaines, etc. enfin tout le personnel d'un régiment ordinaire, excepté qu'au lieu de fusils, ils n'auront que des paroles.

— Que dorenavant nous ferons nos articles de théâtre par ordre alphabétique, afin de n'oublier personne et de ne pas nous exposer à violer la préséance des noms, ainsi que cela nous est trop souvent arrivé.

— Que pendant ses quatre années Jackson se propose d'être libéral comme un diable.

— Que décidément Don Miguel a fait le saut périlleux: puisse-t-il ne pas faire comme paillasse!

— Qu'il est ar[illegible] dans l'opinion publique, qu[illegible] fort impertinente et fausse, [illegible] qu'un homme de l'espèce de ceux qu'on appelle harengs sorets. Cependant, Messieurs et Dames, (ceci soit dit sans égoïsme) Voltaire l'était bien!

— Qu'Ulrz se propose, d'ici à huit années tout juste, d'accoucher d'un nouvel article contre nous dans le *Courrier de la Louisiane*, article dans lequel il prouvera, par A plus B divisé par C, et avec l'attestation de tous les savans de sa connaissance: 1°. qu'il connaît parfaitement tous les tems de verbes; 2°. que *donnerais* est au conditionnel, et que *donnerai* est au *présent* tout court; 3°. qu'il n'a jamais eu l'intention d'être prophète, etc. etc. etc.

LITTERATURE.

La Maison orageuse.
Par Paul de Kock.

Beaucoup de folles bouffées, peu ou point de raison; voilà le jugement qu'on porte de cet ouvrage après en avoir parcouru les 5 volumes. Romancier infatigable, M. Paul de Kock ne doit plus être accusé de mettre du luxe dans ses créations: une nouvelle bien sinistre, flanquée d'accessoires grotesques, voilà toute l'étoffe et toute la broderie. Ce n'est plus avec une critique minutieuse qu'on examine aujourd'hui les romans de ce genre; on n'aurait guère le tems, et le Fin serait toujours trop tard: car il en est aujourd'hui des ouvrages comme des journaux, le lendemain efface la veille, et il y a des choses sérieuses qui perdent cent pour cent de leur intérêt d'un jour à l'autre. Cependant, dans un siècle où l'on court après l'imagination pour faire vivre quelques jours [illegible], nous ne serions pas étonnés que le drame de *la Maison* [illegible] ne fournît quelques tableaux de vraisemblalité pour le Vaudeville, ou quelque folie bien gaie pour le boulevard du crime. Il y a deux ou trois intentions vigoureuses d'un part, et de l'autre un caractère d'imbécillité qui a du [illegible]. Les vaudevilles de M. Paul de Kock, enlèvent quelquefois le morceau, plus souvent ils font éclore la rougeur sur le front de la fille [illegible] qui les lit à la dérobée loin des yeux de la mère; mais si l'urbanité et l'attique [illegible] rarement au bout de la plume, s'il ne connaît pas l'art d'[illegible] en faisant rire du bout des dents, il a au moins une renommée de bon vivant, de gaillard sans vergogne; et toutes les [illegible] du monde n'ôteront pas un cheveu à sa popularité. Le rare est [illegible], et on devine qu'il n'a jamais pu [illegible] dans cet ouvrage, nommera, pour cette soirée, quatre personnes chargées d'y surveiller. Aucune Dame ne sera admise au bal si elle n'est accompagnée par un cavalier [illegible] ne sera [illegible] pour la faire reconnaître. On n'entre point dans la salle avec le chapeau sur la tête.

[illegible] COUR DE PARDONS de la [illegible] Nouvelle-Orléans, 28 [illegible] vrier. [illegible] Pilot—Dans [illegible]

[illegible] procédures que les créanciers [illegible] dans cette affaire par devant le [illegible] public et sur motifs de [illegible] ment de l'insolvable, il est [illegible] que les créanciers dûdit [illegible] ainsi que toutes les personnes intéressées, [illegible] cette cour, d'ici au quatorzième jour de Mars 1829, les raisons pour lesquelles les dites procédures ne seraient [illegible]. —Je certifie [illegible] Thos. KENNEDY, [illegible]

[illegible] 24 oct. [illegible] 10

SALLE D'ORLEANS.

DERNIER BAL D'ENFANS.
Aujourd'hui Lundi-Gras, 2 Mars,
AU BENEFICE DE
Mr. E. BERTUS,
Bal Paré,
Précédé d'un
BAL D'ENFANS,
Qui commencera à 5 heures et finira à 9.
Le GRAND BAL commencera immédiatement après. 26 Février.

SALLE St. PHILIPPE.
Aujourd'hui, Lundi Gras, 2 Mars,
Dernier Bal du Carnaval.
On donnera un
BAL PARE & MASQUE.
Prix d'Entrée—une piastre et demie.

SALLE DE BAL,
Encoignure des rues d'Orleans et Bourbon
Aujourd'hui, Lundi Gras, 2 Mars,
GRAND BAL Paré,
Prix d'Entrée,—Une piastre.
Aucune dame ne sera admise sans un billet personnel. 23 Fevrier

THEATRE D'ORLEANS
Vendredi prochain, 6 Mars 1829,
Concert et Bal paré,
Au bénéfice de Mr. C[illegible]
Mesdemoiselles Labat, Mrs. Effe, Dits, Pavet, [illegible] etc. Hers seront entendues dans ce Concert dont le programme paraîtra dans les prochaines gazettes.
2 mars

MICROSCOPE SOLAIRE.
Perfectionné, de Hand.

MR. RANDY a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans que cédant aux sollicitations de plusieurs citoyens de cette ville qui ont, en occasion de voir son Microscope à New-York, il s'est rendu ici avec cet instrument qui est vraiment étonnant. Il le fera voir tous les jours de beaux tems, pendant l'espace de deux semaines seulement, d'autres engagemens l'obligent à se transporter ailleurs après ce délai expiré.

Ce Microscope que l'on croit être supérieur à tout ce qui existe dans ce genre, est exposé dans une salle de bal, à l'encoignure des rues d'Orleans et Bourbon, tous les jours que le tems sera clair, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi, et ce à [illegible] du 27 Fév.

Cet instrument remarquable présente à la vue [illegible] des substances les plus menues, il grossit les objets 3,640,000 fois. [illegible] apprécieront des Anguilles vivantes de 4 à 12 pieds de long dans le vinaigre, et la poussière blanche qui couvre les figues présente des insectes vivants de 2 à 4 pieds. Les pulsations du cœur et la circulation des fluides dans le pou ordinaire, sont très perceptibles, et l'animal lui-même paraît avoir plus de 20 pieds de long.

☞ Soixante dix personnes ou même un plus grand nombre, peuvent jouir de ce spectacle en même tems.

Prix d'entrée—50 cents; les enfans moitié prix. On peut se procurer des billets aux principaux Hôtels et chez les Libraires, ainsi que dans les Cafés voisins de la Salle. 2 mars

AVIS—ATTENDU que Barthelemy Montreuil m'a adressé à moi, à l'effet de lever et d'annuler les hypothèques qu'il a consenties comme principal, en sa capacité d'encanteur public pour la ville et cité de la Nouvelle-Orléans, conjointement avec Mme. Annette Macarty, veuve de François Montreuil, le vingt sixième jour de février 1824, sur les deux emplacemens d'une habitation qui leur appartiennent, dans cette paroisse, [illegible] vingt arpens au bas de la ville, et du même côté, mesurant trois arpens de face sur quarante de profondeur,

Avis est donné par le présent, à toutes personnes intéressées de déduire, par écrit, au secrétariat de l'état, dans le délai de quatre-vingt dix jours, à dater de la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles lesdites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annullées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le vingt septième jour de Février 1829.

P. DERBIGNY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Par le Gouverneur, George A. Waggaman,
2 mars *Secrétaire d'Etat.*

VROUMAGE offre à vendre les articles suivans reçus par le Philetus, du Havre

3 balles Toile écrue pour pantalon.
7 dito Coutil do. pous pantalon.
D'importations antérieures.
300 [illegible]. Vin rouge de toutes qualités.
1500 [illegible] dito et blanc dito.
300 dito Prunes.
Huile d'olive, fil de Rennes, fil à voile et à laine, Champagne mousseux, bouchons eau de Cologne, &c. &c. 27 fev.

A VENDRE.

Une propriété située au faubourg Annunciation à l'encoignure des rues [illegible] et Esplanade (près M. J. Lougré) consistant en quatre TERRAINS, sur lesquels se trouvent les bâtisses suivantes:

Une Maison de maître de quatre appartemens, dont trois à feu, galerie, office et dépense. Une bâtisse contenant une cuisine et deux chambres à feu pour domestiques—Puits en briques, [illegible], bâtimens à deux appartemens, écurie, étable, poulailler, lavoir &c. &c.

Le tout neuf et en très bon état, et construite des meilleurs matériaux.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à M. des Longrais, à M. François Duillet ou au propriétaire sur les lieux.

La dite propriété n'est pas vendue à l'amiable d'ici au Lundi 2 Mars prochain, elle sera criée en vente publique ledit jour, à midi précis, au café de Lewis, par Mr. F. Duillet.

Les conditions seront connues au moment de la vente. 23 fév—9f.

Aux amateurs de beaux Chapeaux.

Les soussignés viennent de recevoir par le paquebot France, de New-York, un assortiment de superbe CHAPEAUX de différentes qualités qu'ils offrent à vendre avec une grande quantité de Mottes, Soulliers et linge fin et commun.

27 fev. MATHEWS & PINTA.
Rue de la Levée entre Conti et Bienville, N. [illegible]